

LE CYNIPS DU CHÂTAIGNIER INVESTIT LE SUD-EST DE LA FRANCE

Découvert en 2007 dans le département des Alpes-Maritimes (une dizaine de communes contaminées en 2009 dans les hautes vallées niçoises, près de la frontière italienne), le cynips du châtaignier a été détecté dans de nombreux sites du sud-est en 2010 : dans 6 des 8 départements de la région Rhône-Alpes (et un cas dans le Rhône, chez un particulier), en Corse et dans le Var, en forêt et en vergers. Cette information technique rappelle les principales caractéristiques de l'insecte, présente sa répartition en forêt suite aux prospections effectuées par les correspondants-observateurs en 2010 et apporte quelques éléments d'actualité sur cet organisme envahissant.

Le cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*) est un insecte hyménoptère considéré au niveau mondial comme le ravageur le plus important de cette essence. Ses attaques provoquent une diminution de la croissance des rameaux et une baisse importante de la fructification (de 50 % à 70 % dans les châtaigneraies à fruits pendant de nombreuses années).

Le symptôme caractéristique : la présence de galles sur les pousses ou les feuilles

Les galles de 5 à 20 mm, de couleur verte quelquefois teintées de rose, contiennent des logettes. Elles sont visibles au printemps, de la mi-avril à la fin juin (cf. photo). C'est donc à cette époque qu'il convient d'effectuer une surveillance accrue des jeunes plantations et des massifs forestiers. On les trouve sur les jeunes pousses, les pétioles, sur les limbes ou sur les fleurs.

Ces galles sont assez visibles lorsqu'elles sont nombreuses (2ème ou 3ème année de contamination) ; par contre, elles le sont difficilement lors de la 1ère année de contamination car en nombre restreint. Cette contrainte rend aléatoire une détection précoce, pourtant nécessaire dans le cadre de la surveillance et de la prévention contre ce parasite.



La présence des galles peut être discrète la 1ère année - photo archives DSF

I – Rappel de la situation avant le printemps 2010

Le plan de surveillance avait permis de localiser le cynips en forêt en 2007 dans les Alpes-Maritimes

Vu son impact important en terme de production de châtaignes et sa présence en Italie depuis 2002 (région de Cunéo), le cynips a fait l'objet d'un plan de surveillance national en 2005, repris depuis 2006 au niveau européen.

Absent en France sur arbres adultes jusqu'en 2007, une tournée de prospection effectuée en mai 2007 a montré sa présence effective dans la zone du col de Tende, à proximité du foyer italien, sur quatre communes de la haute vallée de la Roya : Tende, La Brigue, Fontan et Saorge.

En 2008, une tournée similaire avait mis en évidence 2 nouvelles communes contaminées : La Bollène-Vésubie et Breil-sur-Roya. En 2009, la présence de galles a été détectée sur quatre nouvelles communes : Venanson, Lantosque, Moulinet et Sospel.

Détection en octobre 2009 sur la commune de Maxilly-sur-Léman (Haute-Savoie)

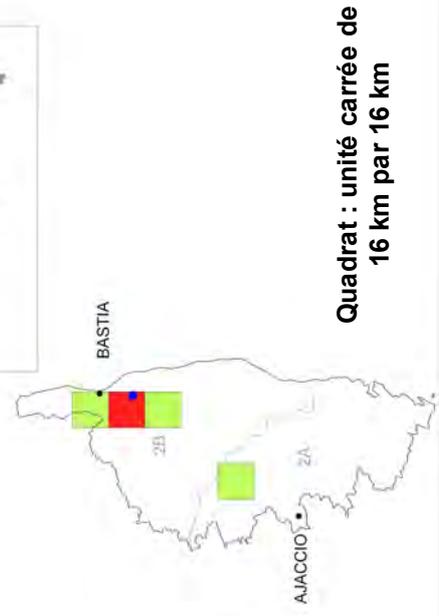
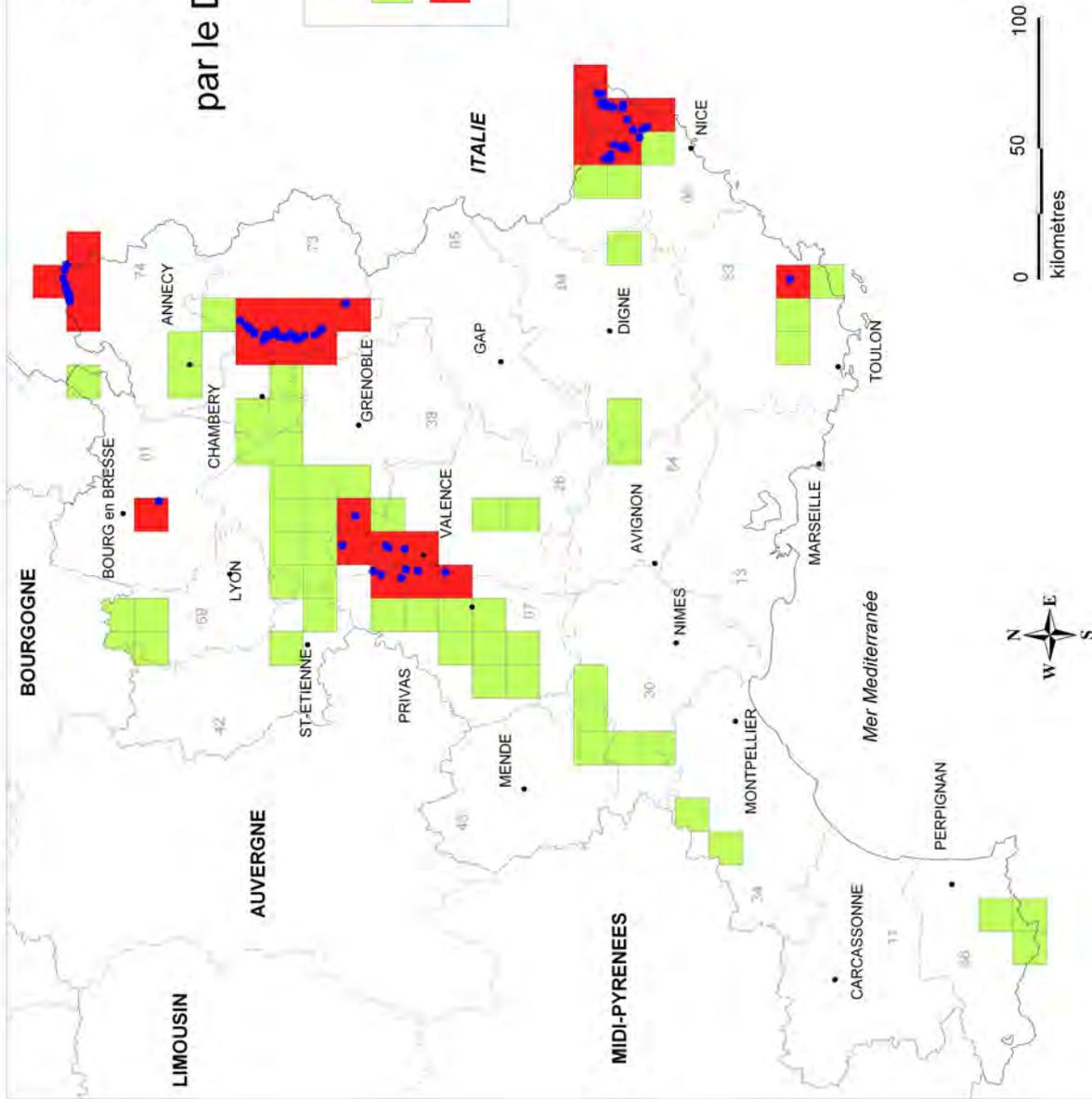
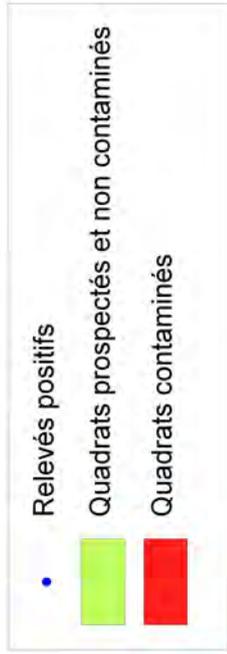
Lors d'une tournée du pôle sud-est avec les correspondants-observateurs en Haute-Savoie, des galles « percées » de l'année 2009 (colonisation en juillet 2008) ont été repérées dans deux peuplements contigus : sur des rejets d'une vieille châtaigneraie et sur des jeunes plants installés en 2005 et en 2007.

Il s'agissait du premier site détecté en région Rhône-Alpes. Aucun élément ne permet de connaître l'origine de cette contamination, très éloignée de tous les sites actuels (Italie, Suisse et Alpes-Maritimes). L'hypothèse d'une contamination par les jeunes plants installés en 2007 n'est pas à exclure.



Résultats de la surveillance du cynips du châtaignier en forêt en 2010 par le Département de la santé des forêts

Situation au 15 août 2010

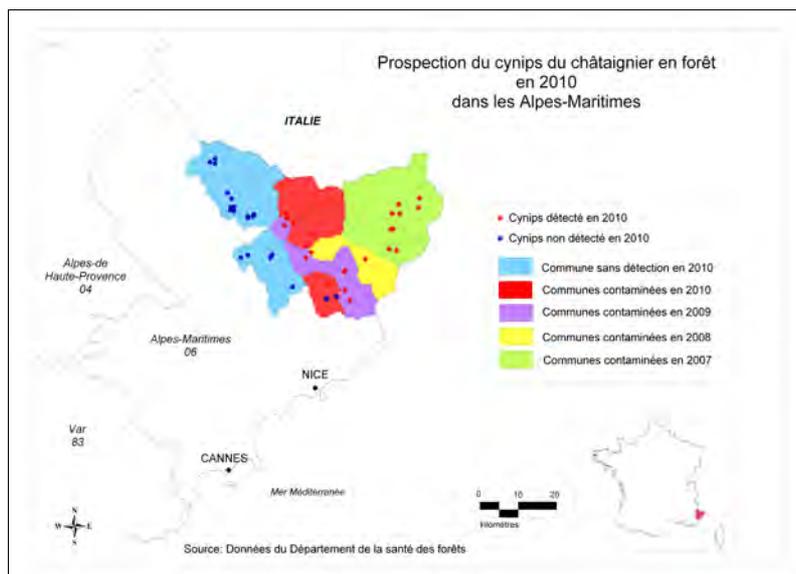


Quadrat : unité carrée de
16 km par 16 km

Source: Données du Département de la santé des forêts



Région PACA : 4 nouvelles communes contaminées dans les Alpes Maritimes et 1 premier site détecté dans le Var (commune de la Garde-Freinet)



- **Alpes-Maritimes** (cf. carte jointe) : la prospection effectuée en 2010 a montré la progression de l'aire du cynips sur quatre communes supplémentaires : Saint-Martin-de-Vésubie, Belvédère, Roquebillère et Lucéram, portant à 14 le nombre de communes contaminées. On peut donc considérer que l'aire du châtaignier des vallées de la Roya et de la Vésubie est entièrement colonisée à ce jour.

La vallée de la Tinée et le secteur d'Isola sont pour l'instant déclarés indemnes.

- **Var** : le cynips a été détecté pour la première fois dans le Var, le 9 juin 2010 sur la commune de la Garde-Freinet lors de la prospection effectuée par un

correspondant-observateur du DSF. Les arbres contaminés sont situés sur une parcelle plantée de la variété Marigoule, en bordure du massif forestier. En accord avec le propriétaire et sur proposition du Service Régional de l'Alimentation (SRAL), des membres du syndicat des producteurs de châtaignes du Var ont effectué très rapidement des travaux d'élagage des arbres contaminés et de brûlage des branches en vue de tenter l'éradication locale du cynips. Les prospections effectuées aux environs se sont révélées négatives.

Région Corse : 1 site détecté par la FREDON en juin à Lucciana : 16 communes contaminées à ce jour au nord de la Castagniccia (Haute-Corse)

Lors d'une prospection dans les environs de Borgho, la FREDON (Fédération Régionale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) a découvert des galles de cynips, le 18 juin, dans un taillis sur la commune de Lucciana.

Les prospections effectuées au cours de l'été ont mis en évidence sa présence sur 16 communes contigües, depuis Rutali au Nord jusqu'à Valle-di-Rostino au sud.

La carte des communes contaminées est disponible sur le site de la FREDON Corse :
<http://www.fredon-corse.com/>

Les prospections effectuées par les correspondants-observateurs dans d'autres secteurs se sont révélées négatives.

Région Rhône-Alpes : des sites contaminés dans 7 départements

- **Ain** : le cynips a été détecté dans 2 secteurs éloignés d'une quinzaine de kilomètres :

- sur la commune de Varambon, dans un massif forestier à l'ouest de Pont d'Ain, lors de la prospection effectuée par le correspondant-observateur du DSF,
- dans le Bugey, sur 3 communes : Ambérieu-en-Bugey, Ambronay et Jujurieux, le parasite a été détecté par le SRAL Rhône-Alpes.

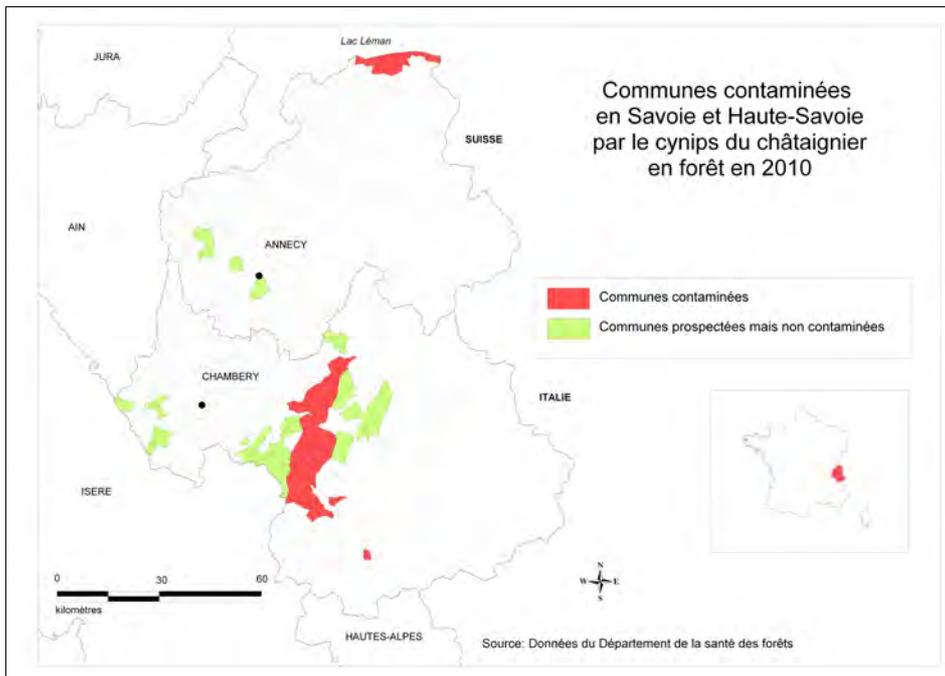
- **Drôme-Ardèche- Isère** : dans les vergers de la vallée du Rhône et les taillis : au cours du mois de mai, le SRAL Rhône-Alpes a détecté des galles de cynips dans des vergers de châtaigniers de la vallée du Rhône. Il a été observé, en quantité importante, sur des sujets de Marigoule, pollinisateurs dans les vergers de Bouche de Bétizac (cultivar non atteint) : 30 vergers d'une surface de 45 hectares environ sont concernés, dans le département de la Drôme, débordant sur le département de l'Ardèche, en rive droite du Rhône.

Les massifs forestiers ou les arbres isolés aux environs sont également affectés :

- en Ardèche : de Glun à Beauchastel, en rive droite du Rhône,
- dans la Drôme : le massif forestier au nord de Romans-sur-Isère est concerné jusqu'à la limite du département de l'Isère (plateau de Chambaran). Les secteurs autour de Dieulefit, au sud de Valence sont pour l'instant indemnes.
- en Isère : un point a été détecté sur la commune de Dionay, limitrophe avec la Drôme près du col de la Madeleine.



- **Rhône : 1 seul cas détecté dans un jardin privé**, sur la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon : il s'agit d'un particulier qui avait planté un châtaignier au printemps 2010. Cette personne a contacté le Service Régional de l'Alimentation (SRAL) Rhône-Alpes lorsqu'elle a observé des galles sur le jeune plant. Le plant faisait partie d'un lot de 5 plants vendus par un pépiniériste local : les autres plants non vendus ont été détruits en pépinière.



- **Haute-Savoie : 9 communes touchées le long du Lac Léman** (cf. carte)

Suite à la détection du cynips à l'automne 2009 sur la commune de Maxilly-sur-Léman, une prospection a été effectuée commune par commune en mai et juin 2010. Cette prospection a été positive sur l'ensemble des 9 communes présentant des châtaigniers, depuis Publier à l'ouest jusqu'à la frontière suisse (Saint-Gangolph). Le secteur autour d'Annecy est non contaminé à ce jour.

- **Savoie : 25 communes atteintes dans la vallée de la Maurienne** (cf. carte) : dès le début des prospections, quelques communes de la vallée

de la Maurienne sont apparues contaminées. La plupart des peuplements de châtaigniers de la vallée, depuis Albertville en plaine jusqu'à Saint-Michel-de-Maurienne, s'avèrent colonisés, le long de l'A43 menant au tunnel du Fréjus. Les prospections éloignées de l'A43, ainsi que celles effectuées à l'ouest de Chambéry sont négatives.

III – La région Languedoc-Roussillon est indemne pour l'instant

Les prospections menées dans les Cévennes (Lozère, Gard), dans les Avants-Monts (Hérault) et dans le Vallespir (Pyrénées-Orientales) se sont révélées négatives.

IV – Conclusions et perspectives

Le cynips s'est bien implanté dans le sud-est au cours de cette année 2010 : il était vraisemblablement présent en 2009 dans une grande partie des sites mais à des niveaux de populations rendant difficile sa détection. L'origine des contaminations est dans la plupart des cas difficile à évaluer : naturelle (Alpes-Maritimes), accidentelle (Var, Savoie ?) ou liée à des plantations de plants contaminés (Drôme ?).

Sa progression naturelle ou accidentelle (transport des insectes par les véhicules, en période de vol) menace à terme toute la châtaigneraie française.

Afin de protéger les sites castanéicoles encore indemnes (vergers traditionnels de l'Ardèche, Cévennes, Dordogne...), **il est toujours important de veiller à planter des sujets sains, donc issus de zones non contaminées, de déclarer sa plantation auprès du SRAL et de la surveiller la 1^{ère} année afin de détecter au plus tôt les galles de cynips.** L'ensemble de ses prérogatives, issues d'une directive européenne de 2006, est repris dans un arrêté national en cours de publication.

Au-delà des mesures préventives indiquées ci-dessus, la technique de lutte à développer est la lutte biologique par des lâchers de *Torymus sinensis*, hyménoptère parasitoïde du cynips. Cette lutte biologique a permis un retour à l'équilibre en une dizaine d'années en Corée et au Japon. Elle fait l'objet de recherches depuis 8 années en Italie et semble commencer à produire des effets positifs dans ce pays.

L'ensemble des réflexions concernant le cynips du châtaignier (lutte biologique, organisation des prospections, connaissance de la situation, communication...) est coordonné par un comité de pilotage national mis en place pour 10 ans par les professionnels de la filière castanéicole, comité auquel participe le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, l'INRA, les FREDON..., et qui s'est réuni deux fois depuis juin 2010.

